

PROCES - VERBAL
de la réunion de la Commission d'examen
pour la délivrance du
CERTIFICAT D'APTITUDE A LA CONDUITE DES MOTEURS
DES NAVIRES CONCHYLICOLES

REFERENCES : Arrêté n° 729 GM/2 du 25/05/92
Arrêté 234/GM2 du 11/03/02
Décision n° 04/ 2010 du 2 mars 2010

Conformément aux textes cités en référence, la commission d'examen pour la délivrance du **CERTIFICAT D'APTITUDE A LA CONDUITE DES MOTEURS DES NAVIRES CONCHYLICOLES** s'est réunie au lycée professionnel maritime d'ETEL le **mercredi 28 juin 2011**.

La Commission était composée des membres suivants :

BINSE Eric	C.A.M.	Président
DAVID Joël	OFF. MECA	Membre
DELVAL Yannick	Enseignant	Membre

NOMBRE DE CANDIDATS :

INSCRITS	9
PRESENTS	9
ADMIS	8
REFUSES	1

EPREUVES :

Les épreuves se sont déroulées au Lycée Professionnel maritime à ETEL le **vendredi 24 juin 2011**.

INCIDENTS :

Néant

La commission déclare ADMIS les candidats dont les noms suivent :

(barrer les candidats refusés)

NOM ET PRENOM	
COUDON Anne-Sybille	
GLOAGUEN Philippe	
GOASMAT Johan	
L'AOT Yann	
LE BORGNIC Claude	
LE PRIOL Mathieu	
MARHIC Jérémie	
PUPPO-CAPODANO M-Gabrielle	

Candidats absents :

Tous les candidats étaient présents

Noms des candidats refusés :

PION Yann

LORIENT, le 29 juin 2011
Le Président de la Commission,

Destinataires :

DIRM NANTES (1)

Copies :

M. le Président de la Commission (1)

QAM concernés : ()

Dossier (1)

